

Articulation des temps de vie: le partage des tâches entre les sexes en France et en Finlande

Milka Metso

Valta Göra
CERTOP-CNRS, Pôle de Recherche SAGESSE
Université de Toulouse – Le Mirail



Introduction

Articulation des temps professionnels et familiaux

La question du partage des tâches au sein du couple renvoie à une multitude de temporalités sociales que les individus doivent gérer et combiner:

- le temps physiologique (repas, sommeil, soins, etc.),
- le temps professionnel / du travail,
- le temps domestique / ménager,
- le temps familial / parental,
- le temps pour soi / temps libre,
- le temps de l'engagement (militant, associatif, etc.)

La gestion de ces temporalités est sexuée. La question de l'articulation est donc subordonnée à celle plus large de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'articulation se trouve au croisement des politiques multiples ; les politiques sociales, les politiques de l'emploi et les politiques familiales

Logiques de l'intervention publique

Au niveau européen

Il existe un consensus sur la nécessité de traiter la question de l'articulation emploi/famille

Ce consensus s'appuie sur deux principes :

- ⇒ le respect de la vie familiale et la protection de la famille
- ⇒ la participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie professionnelle et familiale

En France

Les politiques de l'articulation ont d'abord et avant tout été définies en fonction de préoccupations familialistes, natalistes, économiques ou de laïcisation (Anne Revillard)

Depuis des années 1980, elles sont marquées par la position en faveur du « libre choix »

Deux orientations contradictoires traversent l'intervention des pouvoirs publics français :

- ⇒ le « familialisme » et le « féminisme » (Anne-Marie Daune-Richard)

Logiques de l'intervention publique

En Finlande

Les politiques de l'articulation ont été définies au départ en fonction des objectifs économiques et familialistes

Contrairement aux autres pays scandinaves, la mise en place de ces politiques n'a pas été motivée par le principe de l'égalité entre les sexes, mais plutôt par un souci du bien-être des enfants (comme en France)

A partir des années 1960-70 les politiques de l'articulation sont définies en fonction de deux principes forts :

- une participation égale des deux sexes aux activités de production...
- ... rendue possible par l'Etat et ses services

Organisation des mesures facilitant l'articulation

En Finlande le **processus de « défamilialisation »** des activités de soins aux enfants et aux personnes dépendantes est plus avancé qu'en France

- ➔ En Finlande l'articulation est une affaire **des familles et de l'Etat** et il existe un large éventail des aides et des services publics
- ➔ En France l'articulation est une affaire des **familles, de l'Etat et des entreprises** et l'offre des services est assuré par le secteur public et privé

Les mesures facilitant l'articulation:

- les politiques de gestion des systèmes de garde des enfants et d'autres dépendants (les services publics et privés),
- les politiques des systèmes de fiscalité/prestations (le chèque emploi service, les allocations)
- les politiques de l'emploi (le temps partiel, les arrangements horaires)

Inégal partage des tâches

Les femmes consacrent deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes

	France		Finlande	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps professionnel	5:42	4:30	5:28	4:15
Temps domestique	1:53	3:40	2:00	3:25
Temps de l'engagement , sociabilité	1:00	0:54	1:08	1:16
Sport, loisirs, repos	0:47	0:30	1:03	0:52
TV	1:46	1:23	2:03	1:40
Lecture, music, radio	0:18	0:19	0:43	0:47
Sommeil	8:24	8:38	8:10	8:22
Temps pour les repas, les soins	2:58	2:57	1:56	2:02
Transports	1:10	1:05	1:17	1:15

Source: Statistiques de Finlande, 2002

Évolution des temps moyens selon le sexe, 1986-1999

Peu de progrès en 13 ans

	Actifs occupés					
	Femmes			Hommes		
	1986	1999	1999/1986	1986	1999	1999/1986
Temps physiologique	11h32	11h35	+ 3 mn	11h22	11h22	0 mn
Temps de travail	5h15	5h01	- 14 mn	6h33	6h22	- 11 mn
Temps domestique*	3h49	3h48	- 1 mn	1h51	1h59	+ 8 mn
Temps libre	2h48	3h02	+ 14 mn	3h36	3h44	+ 8 mn

* Y compris les soins aux enfants et aux adultes.

Source : Service des Droits des Femmes, Chiffres clés pour l'égalité, 2006

A ce rythme l'égalité dans le partage des tâches est prévue dans 155 ans, vers l'an 2154-55 !!

La présence d'enfants accroît les disparités

Temps moyen consacré au travail domestique et professionnel par les conjoints des couples bi-actifs (en heures et minutes par jour)

A - Couples bi-actifs à temps plein

	0 enfant		1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail professionnel	6 h 50 mn	6 h 04 mn	6 h 14 mn	5 h 12 mn	6 h 42 mn	5 h 07 mn	6 h 56 mn	4 h 27 mn
Travail domestique	1 h 12 mn	2 h 54 mn	1 h 38 mn	4 h 04 mn	1 h 29 mn	4 h 17 mn	1 h 46 mn	4 h 39 mn
Temps total de travail contraint	8 h 02 mn	8 h 58 mn	7 h 52 mn	9 h 16 mn	8 h 11 mn	9 h 24 mn	8 h 42 mn	9 h 06 mn
Loisirs (extérieurs, intérieurs, TV)	2 h 57 mn	2 h 08 mn	2 h 59 mn	2 h 05 mn	2 h 41 mn	1 h 55 mn	2 h 41 mn	2 h 08 mn
Temps de sociabilité	1 h 31 mn	1 h 24 mn	1 h 16 mn	1 h 14 mn	1 h 23 mn	1 h 17 mn	0 h 59 mn	1 h 09 mn

Source : INSEE, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999

Inégal partage des tâches

Les femmes et les hommes n'effectuent pas les mêmes tâches au sein du foyer

	Homme		Femme	
	1986	1999	1986	1999
Activités à dominante féminine (couture, entretien du linge, ménage, soins aux enfants, cuisine, vaisselle)	41	42	260	229
Activités mixtes (jeux, éducation des enfants, courses, soins aux animaux, comptes et démarches)	35	47	45	57
Activités à dominante masculine (entretien, jardinage, bricolage)	35	47	45	57
Ensemble	143	160	320	303

Source : INSEE, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999

Inégal partage des tâches

Les femmes et les hommes n'effectuent pas les mêmes tâches éducatives

Les différences de sexe existent également dans le partage des tâches parentales

➔ « L'effet de sexe » dans la répartition (Marie-Agnes Barrère-Maurrisson)

Les pères n'ont qu'une participation accrue au sein de l'univers de sociabilité parentale (temps de loisirs passé avec l'enfant)...

...qui se fait au détriment de leur participation aux temps parentaux « domestique », « taxi » et « scolaire » (Julie Jarty)

Ces activités incombent en grande majorité aux femmes

Maintien des inégalités

Limites des politiques de l'articulation

- ➔ Les politiques de l'articulation **restent ancrées sur une idée traditionnelle des rôles des hommes et des femmes** et, par conséquent, l'ajustement des temps de vie demeure -encore et toujours- un problème social spécifiquement féminin
- ➔ Ces mesures n'ont pas réussi à régler les tensions entre le travail salarié des femmes et la maternité, ni **entre l'égalité et la différence des sexes**
- ➔ L'action publique chargée de réguler les interfaces travail/famille **ne s'inscrit pas réellement dans un projet «féministe de transformation sociale»**, dans un réel dépassement des rôles traditionnels des sexes (Le Feuvre et Andriocci, 2004)

Conclusion

Pour rendre effective l'égalité dans les sphères privée et publique, il est nécessaire d'agir simultanément dans le domaine de la prise en charge des personnes dépendantes, dans le monde du travail et dans la sphère familiale



Ce travail nécessite une réflexion critique sur les rôles et les rapports sociaux de sexes

Les mesures d'articulation obligeant les hommes à prendre leur part des tâches éducatives et domestiques, sans possibilité de la transférer au bénéfice de leur épouse ou compagne, pourraient former un bon point de départ pour le changement (ex. Suède)



« Je fais un vœux...
de ne plus avoir de travail
domestique,
plus de repas à préparer,
plus de ménage... »





VALTA GÖRA

18, rue de la Liberté

16160 GOND-PONTOUVRE

valtagora@gmail.com / 06.26.98.49.22

www.valtagora.org

SAGESSE (CERTOP-CNRS)

Université de Toulouse - Le Mirail

Maison de la Recherche

5, allées Antonio-Machado

31058 TOULOUSE Cedex 9

<http://w3.simone.univ-tlse2.fr>

